Le Sénat

1ère. ANNÉE, No. 25. MANITOBA. JEUDI 23 NOVEMBRE, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

LE MÉTIS, JEUDI 23 NOVEMBRE, 1871.

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

CINQUIÈME FRAGMENT.

24 Décembre 18...

Charles Belmont.—Histoire de saint Augustin.—La Grâce.—Les Sacrements dans leur essence.—Rapports de Dieu avec l'homme.—La Messe de minuit au village.—Incendie de la cabane de Geneviève.—Ses enfants sauvés.—Blessure de Charles Belmont.

Que de merveilles dans cette histoire! Augustin reçoit le jour et suce le lait d'une femme chrétienne, grâce naturelle que Dieu complète par des grâces surnaturelles aussi gratuites. Augustin est entraîné par une voix intérieure à lire la condamnation de sa conduite, et la lumière se fait en lui: voilà la grâce actuelle, c'est-àdire celle par laquelle Dieu nous excite et nous aide à faire le bien. Enfin, il reçoit le baptême; et, dans le baptême, la grâce sanctifiante, don surnaturel qui nous rend justes et saints devant Dieu, et qui réside dans notre âme tant qu'il ne nous est point enlevé par le péché mortel.

—L'histoire de saint Augustin n'est certes pas, Monsieur Hervé, un fait isolé. Si la marche de la grâce n'apparait point aussi clairement chez chacun de nous, c'est que nous n'écrivons point nos confessions, comme le grand saint a eu l'humilité de le faire; mais il n'est point un homme qui ne puisse, comme vous le disiez tout à l'heure, retrouver dans ses souvenirs bien des choses frappantes et mystérieuses. Livrés à nous-mêmes, faisons nous le bien? Non; nous sommes naturellement portés au mal. Depuis que l'homme a perdu son innocence par le péché du premier père, la concupiscence agit en lui avec une puissance effrayante. A lui seul lutterait-il contre elle? et s'il luttait, sortirait-il vainquer de la lutte? certainement non. Mais Dieu ne nous abandonne point; ses desseins sont pleins de miséricorde. et sa grâce ne nous manque jamais. Il est bien vrai cependant que nous pouvons repousser ses salutaires inspirations. que nous ne sommes point forcés de les suivre; et qui de nous n'a point étouffé dans son cœur leur voix salutaire? Placés entre le bien et le mal, nous conservons toujours notre libre arbitre, c'est-à-dire la possibilité de choix.

—Eh sans doute! bien plus, n'en abusons nous pas? Combien de fois n'avons-nous pas vu de malheureux pécheurs endurcis, se jouant, pour ainsi dire, de la puissance de Dieu, profaner ses dons? Judas est appelé à la plus grande de toutes les grâces; il est choisi pour être l'un des Apôtres du Sauveur, et Judas trahit et vend son Maître pour quelques pièces de monnaie.

—Oh! cette histoire est effroyable!

—Ce n'est pas moins effrayant, Charles, c'est que la perfidie de l'Apôtre est fréquente parmi les chrétiens. Certainement on ne va plus vendre au chef de la synagogue le Fils de Dieu, mais on le vend à ses propres passions.

Que de gens n'usent des dons que Dieu leur fait que pour insulter à sa bonté! Combien d'autres n'usent point des biens dont la Providence a été prodigue envers eux, selon ses vues! Combien d'autres méprisent et repoussent les moyens de sanctification qui nous sont proposés!

—Vous avez bien des fois raison. Ainsi les sacrements et la prière sont les moyens les plus puissants pour obtenir la grâce sanctifiante; eh bien! qui est-ce qui prie? Qui est-ce qui puise aux trésors toujours ouverts des Sacrements?

—Bien peu. Et cependant la sources des grâces est toujours ouverte; la bouche qui ne ment point nous a dit: "Demandez et et vous recevrez; frappez et il vous sera ouvert." On ne demande point; on ne frappe point, et Dieu exige que l'on demande et que l'on frappe. Il ne sauvera point l'homme contre la volontre de l'homme; il ne conduire point au Peradis celui qui veut aller en enfer; il ne donnera point sa grâce à celui qui non seulement ne la demande point, mais encore qui la repousse. Ainsi Notre Seigneur J C. a institué les Sacrements, ces signes sensibles de la grâce, pour notre sanctification: mais faut-il que nous les recevions dignement avec les dispositions que le divin fondateur exige, pour qu'ils soient pour nous un moyen de salut Augustin n'a reçu la grâce attaché au baptême qu'en recevant le baptême même.

La prière et les Sacrements sont les moyens les plus efficaces pour nous procurer la grâce. Parmi les Sacrements, vous le savez, les uns la donnent, les autres l'augmentent en nous ils sont un signe sensible d'une grâce invisible que Dieu opère dans notre âme.

—Pourquoi M. Hervé, et je vous demande pardon de vous interrompre, vous servez-vous de ce mot *signe?*

—Mon cher ami, parce que le mot sacrement signifie mystère et signe; un sacrement est un mystère, parce qu'il opère dans notre âme un effet merveilleux et tout-à-fait incompréhensible à notre faible intelligence; un sacrement est un signe, parce qu'il nous fait connaitre, par une marque visible, l'espèce de grâce qu'il lui communique. Ainsi l'eau dans le baptême indique que notre âme est lavée de ses souillures par ce sacrement. Le pain dans l'Eucharistie indique qu'elle est nourrie et fortifiée par ce divin aliment. Il y a, comme vous le savez sept sacrement qui répondent tous à un besoin spécial de notre nature tombée et déchue et qui, depuis l'instant de notre naissance jusqu'à celui de notre mort, sont là pour nous purifier et nous sanctifier, afin de nous aider à suivre la voie qui conduit au Ciel. Tous les sept ont été institués par Notre Seigneur J.-C. lui-même; lui seul pouvait leur donner leur admirable puissance.

Mais je vous demande pardon, j'abuse de votre patience. Vous savez tout cela depuis longtemps et certainement mieux que moi. Souvenez-vous, jeune homme, que les vieillards sont d'impitoyables conteurs, quand une pensée s'est emparée de leur cerveau, ils ne l'abondonnent point, et malheur à leur auditeur, s'il est jeune et bien élevé comme vous: ils en font une véritable victime.

—N'ayez point, Monsieur, cette fausse idée; je ne sais ce qu'il en serait des autres, mais quant à moi, il m'est bien doux de pouvoir de fois à autres échapper à ma vie toute de chiffres. L'esprit et le cœur ont besoin de sortir des habitudes de la vie materielle.

Est-il quelque chose de plus frappant que et enchainement des bontés de Dieu vis-à-vis de l'humanité? Du jour de la création au jour suprême où le monde finira, l'action de Dieu sur l'homme cessera-t-elle un seul instant? Non. Comme une tendre mère, Dieu conduit sa créature chérie à travers mille écueils vers le port. Il a des grâces pour toutes les époques, pour tous les jours pour toutes les heures pour tous les âges, pour toutes les conditioos Jamais sa main ne se ferme; au contraire, il appelle et convie toujours.

Les mérites de Notre Sauveur sont tellement surabondants que jamais ils ne s'épuisent; et comment s'épuiseraient-ils? Ne sont-ils pas infinis? Source pure et intarissable, ils découlent par de mystérieux canaux sur l'humanité tout entière. L'Eglise, épouse fidèle mère vigilante, veille avec un soin tout maternelle à ce que ses eaux fécondes ne soient point dérangées dans leur cours. Elle les conduit vers les places desséchées, vers les plantes flétries, mourantes, que sa main soutient et relève.

—Si je n'étais Chrétien, l'examen des voies mystérieuses de la grâce et de la divine ordonnance des Sacrements suffiraient, ce me semble, pour me ramener au bercail.

(*A continuer.*)

Etat-Pontifical.

On écrit de Rome, le 7 octobre:

" Ce matin, un nouvel acte de violence a été accompli par le gouvernement italien. Ses employés ont sacrilègement pénétré par la force dans deux couvents de religieuses, celui de Sainte-Therèse et celui de Saint-Antoine On avait forcé déjà les portes du Quirinal; les portes d'un monastère ne pouvaient certes arrêter ceux que les bombes ont amenés à Rome. Il est vrai pourtant que dans tous les pays du monde on y regarderait à deux fois avant de violer la demeure du sexe faible, que l'on tiendrait compte de certains égards, que l'on emploierait certains ménagements; mais les revolutionnaires n'ont pas d'entrailles: *Viscera impiorum crudelia.*

" Du reste, il semble que les Italiens ont conscience du peu de solidité de leur œuvre, qui peut s'écouler d'un moment à l'autre, et cherchent à faire *vite*, craignant que le temps manque.

" Avant-hier, en effet, pour débarrasser *leur Université* des bons éléments qu'elle présentait encore, grâce à la présence de divers Romains, ils ont voulu que chaque professeur et employé jurât la formule suivante:

" Je...... jure d'être fidèle à S. M. le Roi " et à ses successeurs royaux, d'observer " loyalement le statut et les autres lois de " l'Etat et d'exercer les fonctions de...... " avec le seul but du bien inséparable du " Roi et de la patrie."

" Comme il est facile de le voir, c'était mettre à la porte tout bon catholique, tout sujet demeuré fidèle au Roi-Pontife. Sur 48 professeurs dont se composait jadis l'Université, plusieurs s'étaient retirés au moment du 20 septembre ou depuis. Parmi ceux qui restaient encore, 19 pour sûr ont refusé le serment, un était absent, quelques autres ont demandé des explications. Il résulte, dès lors, que l'Université s'était montrée digne des admirations pontificales, et que l'ensemble de ses membres a préféré la voie de l'honneur à celle de l'intérêt.

" En présence des faits que je viens de signaler il y a encore des gens qui croient le Pape disposé à traiter avec le gouvernement du roi pour l'envoi dans les sièges vacants d'evèques nommés d'un commun accord. Je crois avoir eu déjà l'honneur de vous dire le sentiment de la cour de Rome à cet égard. Le Saint Père est décidé à sacrifier bien des choses pour l'avantage de l'Eglise. Il peut exposer sa vie et celle des pasteurs qu'il enverra, mais il ne sacrifiera jamais un principe, et ce serait sacrifier un principe que de reconnaitre au roi de Sardaigne un droit quelconque sur les territoires ecclesiastiques.

" Il est vrai que le pauvre monarque ou plutôt ses ministres ont bien d'autres embarras que ceux que leur peut donner le désaccord avec le Pontife touchant la nomination des evèques. L'état intérieur de la péninsule est des plus alarmants. Les incendies se succèdent avec une effrayante rapidité au Nord et au Sud, dans les campagnes et dans les villes, et, presque toujours c'est la malveillance qui allume le feu. Naples est en une sorte de révolution perpétuelle; aucun fonctionnaire ne lui va, et et cependant elle n'ose trop crier, de peur d'avoir un préfet *piémontais.*

" La Sicile est sur le point de se révolter, et l'autorité judicaire lutte toujours avec l'autorité militaire. Il est question de soumettre la Sardaigne à un régime exceptionnel, vu que le crime armé terrorise ses habitants et que l'autorité est sans force pour le réprimer. D'autre part, les ports de mer de la péninsule et celui de Gênes en particulier regorgent d'hommes et de femmes de la campagne, chétifs, et demi-nus, venus pour s'embarquer pour les lointains pays afin de fuir la misère et la faim qui les dévorent ici.

" Ah! M. de Cavour avait raison de dire que la liberté coûte cher. Voici plusieurs années que les ministres annoncent qu'ils l'ont trouvée, qu'elle va luire, qu'elle rayonne depuis la prise de Rome ou depuis sa réunion à l'Italie et sa proclamation comme capitale; mais pour un observateur intelligent, jamais plus dur esclavage n'a pesé sur une nation, et ceux qui souffrent plus que les autres sont bien les Romains, habitués aux douceurs du régime pontifical.

" Rome, sans les étrangers qui formaient sa vie, se voit endettée de 30 millions, dont on a prélevé déjà 200,000, fr. pour payer une amende, plus de 300,000 pour solder les notes des fêtes insensées, et que l'on écorne de nouveau d'un demi-million afin de pourvoir aux besoins d'une sorte de congrégation de charité, laquelle n'assiste, au fond, que des consorts.—Rome paye des taxes inconnues, des impots inommés. Et pourtant elle n'a pas même le triste privilège de jouir des minces avantages de capitale de la péninsule. Une mauvaise feuille, *il Tempo*, remarque, en effet, que 382 jours et des dépenses énormes n'ont pas suffi pour asseoir même les fondements de cette capitale, et que du train dont vont les choses, il faudra bien d'autres mois et bien d'autres millions encore.

" Je noterai, il est vrai, que le pur Romain, que l'on pourrait regarder aujourd'hui comme la gent *taillable et corvéable à merci*, souffre son sort ou son bonheur avec une apathie qui devrait donner à penser aux ministres ou les désespérer. Un fait pour prouver mon dire: Une notification ayant été publiée pour ordonner la formation d'une *chambre de commerce* et régler les droits des personnes appelées comme électeurs à prendre part à cette formation, *quinze Romains* seulement se sont présentés pour se faire inscrire.

" La *Capitale* vient de reprendre ses calomnies infâmes contre la santé du Pape; ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire touchant les réceptions au Vatican suffit pour témoigner de la vigueur du Pontife."

LE FOURCHET.—Si jamais vous remarquez la présence du fourchet parmi vos moutons me disait M. Johnson, faites le moi savoir et si je suis en bonne santé j'irai vous voir et vous montrerai comment le guérir. Vous pouvez le faire vous même. J'ai enseigné à plusieurs personnes le moyen d'opérer, mais j'en ai à peine rencontré une qui ait réussi. Elles ne suivent pas la direction.

Il y eut un temps, continua-t-il, où j'ai craint que cette maladie ne me ruinât. Je possédais au-dessus de mille moutons et le fouchet fit son apparition parmi eux. Nous guérissions les moutons malades; mais le mal continuait à attaquer les autres. Un soir, je me mis au lit bien inquiet à ce sujet. Je songeai longtemps aux moyens d'obtenir une guérison complète. Enfin je m'écriai: Je l'ai.—Qu'est-ce que tu as, demanda ma femme?—J'ai trouvé le moyen de guérir le fourchet.—Je crains que tu n'y arrives jamais. John, répliqua-t-elle.—Oui, je le puis, j'en suis certain. Dès le matin j'éveillai le serviteur et nous commençâmes la besogne. Nous pansâmes tous les moutons et ceux qui étaient malades furent mis à part dans un champ. Ces derniers furent pansée le jour suivant et les autres au bout de deux ou trois jours seulement. Tous les moutons furent guéris et le fourchet fut banni du troupeau.

Avec quoi les avez-vous pansés? lui demandai-je, quoique, suivant moi, ce ne soit pas le point essentiel. Non reprit-il, l'essentiel c'est de panser tous les sujets qu'ils aient la maladie ou qu'ils ne l'aient pas et un autre point essentiel c'est de couper les ongles, de manière à laisser à nu toutes les parties affectées. Rien ne pourra guérir le fourchet si cela est négligé. J'ai employé du vitriol bien réduit en poudre et converti en un onguent avec du saindoux; si le temps est très-chaud, il faut de la cire ou bien du saindoux. Introduisez cet onguent entre les ongles, et sur tout le pied en frottant avec le doigt; ayez soin qu'aucune partie du pied ne soit oubliée. Les animaux malades sont traités de la même manière, mais avec plus de soins encore, afin de mettre l'onguent en contact immédiat avec les parties affectées. Deux ou au plus trois pansages amèneront la guérison.

ST. BONIFACE.

JEUDI 23 NOVEMBRE, 1871.

Aujourd'hui, anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr. Taché, il y a grande messe solennelle à la Cathédrale.

Cour Generale.

Présidence de S. H. le Juge Johnson.

Mardi dernier, les grands jurés ont rapporté des actes de Sa Majesté contre les trois prisonniers St. Matte, Letendre et Villeneuve. Leur procès commence aujourd'hui.

M. Bain occupe pour la Couronne avec le Procureur-Général; du côté de la défense occupent MM. Royal et Dubuc, Walker et Thibaudeau.

Les causes civiles ne sont pas toutes épuisées. L'individu accusé du vol d'une let're à la Poste a subi son procès samedi et a été condamné à trois ans de Pénitencier.

Le Ministere.

Il n'y a pas à se le dissimuler, la manière dont le ministère conduit les affaires du pays depuis près d'un an est loin de donner satisfaction au peuple. Le mécontentement date surtout de la fin de la dernière session. Il devint alors douteux pour plusieurs si nous avions à la tête de la province les hommes d'action, d'habileté et d'expérience politique qu'il fallait.

Ce qu'il y a eu de bien fait durant les quatorze derniers mois l'a été principalement par le Lieutenant-Gouverneur: mais la besogne se trouvant trop forte pour un seul homme, une foule d'intérêts ont dû naturellement rester en souffrance.

Le travail de conciliation entre les différentes parties de la population n'a pas fait les progrès qu'il aurait dû faire; Son Excellence s'est trouvée trop isolée, et son ministère n'a presque rien fait et ne peut presque rien faire pour l'aider dans cette œuvre capitale.

Et pourtant, il faut pacifier le pays; il faut tenter sérieusement de rétablir la paix et la confiance; il faut contenter et ne pas tromper le peuple; il faut organiser nos tribunaux; il faut protéger la propriété et la liberté de tous; il faut de l'ordre dans l'administration et de l'économie dans les dépenses; il faut montrer aux autres provinces que la loi est respectée parmi nous et que nous savons tirer parti des institutions politiques qui coûtent si cher à tant de monde.

La population anglaise modérée de Manitoba croit les intérêts publics mal représentés par ses hommes dans le Ministère; et, sans ajouter foi aux soi-disant triomphes du *Liberal* nous pouvons dire, sans crainte d'exagération, que le mecontentement y est général.

De toutes ces réunions politiques maladroitement organisées et tenues dans les districts anglais, il restera assez d'accusations non réfutées, de reproches plus ou moins fondés, de récriminations plus ou moins justes pour propager ce mécontentement et l'étendre encore davantage. Non pas que les hommes du *Liberal* y trouvent à faire leur fortune politique, car ce parti de fanatiques n'est pas nombreux et ne grossit guère, Dieu merci? mais ces hommes extrêmes sont témoins du mécontentement général, et ils essaient d'en tirer parti à leur avantage. Est-il sage de les laisser faire? Non, certes, et la chose serait impolitique au dernier point.

Il est donc inutile, et il serait dangereux pour nous de fermer plus longtemps les yeux sur ce qui se passe pour nous tenir cramponnés quand même à des ministres et à une coalition dont une partie du pays ne veut pas, et que l'autre partie tolère.

Si nous ne voulons pas du *Liberal* au pouvoir, à nous de prendre nos précautions et de chercher à nous entendre avec les anglais modérés avant qu'il soit trop tard.

Nous avons à cœur de sauvegarder les intérêts du public dont nous sommes chargés, et nous ne saurions en face de ces intérêts écouter plus longtemps les sympathies personnelles.

La population anglaise et française peut et doit, pendant qu'il en est temps, se réunir sous un ministère de coalition qui mettrait à la tête du pays des hommes modérés et acceptables des deux partis, des hommes de principes sûrs, des hommes d'action et des hommes d'expérience politique.

Le devoir du *Métis* dans les événements qui se préparent, est d'éclairer le public sur ses vrais intérêts et de l'empêcher d'être trompé par de fausses représentations. Il ne s'agit pas de savoir si tel ou tel ministre est bon garçon ou non; il s'agit de savoir si le ministère tel qu'il est composé a travaillé ou non, s'il a fait quelque chose ou non pour avancer la solution des graves questions qui agitent le pays. Nous croyons savoir ce que pensent les anglais modérés; ils ne veulent pas du ministère actuel formé en dehors de toute participation des membres du Parlement, et nous tromperions gravement le peuple si aujourd'hui que le temps est venu de parler nous restions muets.

Ce n'est ni la population française qui gouvernera exclusivement le pays, ni la population anglaise toute seule; mais bien les hommes modérés qui auront la confiance de l'une et de l'autre population. Il est possible que quelques uns de nos ministres actuels, dans un cas de remaniement, gardent leurs portefeuilles, et la chose serait peut être désirable; mais ce que nous ne pouvons refuser aux anglais modérés c'est qu'ils essaient de changer leurs propres ministres et de venir nous offrir des bases de coalition qui soient un gage de force pour le gouvernement et de contentement pour tout le pays.

Nouvelles du du Bas-Canada.

On lit dans le *Nouveau Monde* du 4 Nov.:

— Sir Cartier et l'hon. M. Langevin laissent Ottawa aujourd'hui afin d'assister à l'ouverture de la Chambre à Québec.

— Le 15 courant il y aura fête à Brantford à l'occasion de l'ouverture de l'embranchement de Harrisburg, comme ça été le cas hier à Orangeville à l'inauguration du chemin de Toronto, Grey et Bruce.

— Il est mort dernièrement à Halifax une dame, Margaret Cassidy, qui avait émigré à l'âge de six ans d'Angleterre à la Nouvelle-Ecosse, il y a un siècle.

— C'est aujourd'hui qu'a lieu la nomination pour l'election de M. Pope, le nouveau ministre d'agriculture. Il sera sans doute élu par acclamation.

— D'après le *Pionnier* il n'est pas encore decide qui du juge Dunkin ou du juge Ramsay ira se fixer à Sherbrooke. Le barreau de cette ville désire avoir ce dernier, mais celui-ci ne consentira, paraît-il, à y aller qu'à la condition d'être nomme juge permanent.

— Le premier convoi de passagers sur le chemin de fer de Massawippi, est arrivé à Sherbrooke mercredi dernier. Ainsi l'on peut se rendre de cette dernière place à Boston, en droite ligne sans changer de train.

— Jeudi soir, le 9 courant, les amis politiques de l'hon. M. Pope lui donnèrent un banquet à l'Hôtel-de-Ville de Sherbrooke.

— La plupart des élections locales dans la Colombie Anglaise ont ete emportées par des partisans de l'annexion au Canada. Les elections fédérales n'ont pas encore eu lieu

— La position financière de la ville de Brooklyn n'est pas des plus brillantes. Sa dette s'élève à $36,000,000 ce qui est le vingtième de la valeur cotisée de la propriété. La dépense annuelle est de $22,000,000 tandis que le revenu n'excède pas $12,000,000. Le nombre des pauvres secourus pendant l'année est de 46,712.

— Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a accepté l'invitation qui lui a été faite d'assister au diner donné à l'hon. M. Langevin.

— Nous apprenons que M. le Shérif Bouthillier est en voie de guérison et n'a point intention de donner sa démission.

— On dit que M. le juge Badgley va prendre sa retraite et que M le juge Berthelot va obtenir un congé d'absence pour faire un voyage en Europe.

— On lit dans la *Gazette de Sorel*:

La Cie du chemin à lisses de Richelieu, etc., a complété ses travaux jusqu'à la ligne de Yamaska et elle a dû commencer jeudi les travaux à partir du pont d'Yamaska jusqu'à Sorel.

Nous avons raison de croire qu'elles les poussera avec assez d'activeté pour arriver à Sorel avant l'hiver. M. Ed. Wurtele surveille les travaux et c'est justice à lui rendre que de constater qu'il les conduit avec une activité et un savoir-faire remarquables.

Nous espérons donc avoir bientôt le plaisir et l'avantage de voir arriver les chars à Sorel.

— On annonce la mort d'un prêtre de St. Sulpice, de Montréal, M. l'abbe L. Bertin, arrivee le 4 courant. R. I. P.

— A un caucus tenu à Québec le 6, il a été décidé de nommer l'Hon. M. Blanchet orateur de l'Assemblée Législative.

— La Banque Nationale est sur le point d'augmenter son capital de $2,000,000 et d'établir une succursale à Toronto.

On lit dans le *N.-Monde* du 6 novembre:

—Hier, l'Eglise Ste. Anne de cette ville a été témoin d'une fête religieuse grandiose: on y faisait la consécration de trois autels magnifiques composés de marbre blanc du Vermont Les colonnes qui les supportent sont en marbre rouge. Le plan de ces trois autels est dû à MM. Bourgeau et Leprohon, architectes, de cette ville, et le travail a été exécuté par M. Forsyth, sous la direction de M. O'Brien. Nous avons déjà décrit dans nos colonnes les ouvrages en relief qui se voient sur l'autel principal: les figures de l'Enfant Jésus, de la Sainte Vierge et Ste Anne; une foule nombreuse de fidèles et un nombreux clergé assistaient à la fête.

La cérémonie de consécration a commencé vers 8 heures et quatre évêques y assistaient. Ce sont nos Seigneurs Taché, Pinsonneault LaRocque et Goesbriand. La grand'messe a été chantée par Mgr. Taché. Le chant, sous la direction de M. Sheridan, a été très-beau.

Les vêpres ont été chantées le soir à 7 heures et le spectale que présentait le temple, brillamment illuminé, était vraiment magnifique.

—On annonce l'arrivée en Canada par le dernier steamer, d'un prêtre belge avec une vingtaine des ses compatriotes qui vont se fixer dans la province de Québec.

—Les contrats de la nouvelle prison centrale, à Toronto, ont été donnés et déjà les ouvriers ont commencé à creuser les fondations. Le site choisi est voisin de l'asile provincial des aliénés.

—Le chemin de fer de Toronto et Nepissing est maintenant ouvert au trafic jusqu'à Sunderland et la station Candington.

—David Barrager, de Brighton, Ontario, a été condamné, pour le meurtre de sa femme, à être pendu le 14 décembre prochain.

—Le capitaine B. Strange, de la 3e brigade de l'artillerie royale, et un des instructeurs à l'école d'artillerie de Woolrich, a eté nommé commandant et surintendant de l'école d'artillerie qui doit être bientôt formée à Québec. Le capitaine aura le grade de lieutenant-colonel dans la milice Canadienne et commandera la brigade de Québec.

On dit que le capitaine Montizambert, adjudant de l'artillerie de la garnison, commandera la batterie de Québec.

—Le *Journal Officiel* de France annonce que M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent, est nommé à l'évêché de Limoges.

M. l'abbé Nouvel, ancien vicaire-général de Rennes, est nommé à l'évêché de Quimper.

M. l'abbé Prichard, ancien vicaire-général de Nantes, est nommé à l'évêché de Belley.

—M. Pouyer-Quertier, ministre des finances en France, vient d'être élevé à la dignité de grand officier de la légion d'honneur, pour services rendus à la patrie, en la libérant en partie de l'occupation étrangère.

LE PAIN MOISI.—Le pain est non-seulement attaqué par la moisissure ordinaire, mais par un champignon auquel on donne le nom d'*oïdium aurantiacum.* Le pain, au lieu d'être un peu bleu ou gris, comme dans la moisissure ordinaire, prend une couleur rougeâtre. Ce phénomène se produit assez rarement; cependant on le rencontre quelquefois, surtout dans les matutentions. On s'est demandé si du pain attaqué par l'*oïdium aurantiacum* pourrait occasioner des désordres dans l'économie animale. Les uns répondent oui et les autres non, et tous ont raison; car l'innocuité ou la nocuité de ce champignon parasite dépend d'une foule de circonstances inhérentes à l'individu qui l'absorbe. Il cause des désordres chez certains individus, chez d'autres il a été complètement inoffensif. Dans tous les cas, ce qu'il y a de mieux, c'est de ne pas manger du pain attaqué par l'*oïdium aurantiacum.* Conclusion naturelle.—*Revue d'économie Rurale.*

Le Dieu du "Liberal."

AIR: *Cadet Roussel.*

I.

Peuple écoutez dévotement
Peuple écoutez dévotement,
Un recit bien intéressant
Un recit bien intéressant;
Vous n'y trouv'rez aucun fait d'armes!
Vous ne verserez pas de larmes,
Ah! ah! ah mais vraiment
C'est un recit bien surprenant.

II.

Un docteur de nos bons amis
Un docteur de nos bons amis,
Qu'à les ch'veux rouges, non pas gris
Qu'a les ch'veux rouges, non pas gris;
Quoiqu'il soit sot comm' une bourrique
S'est lance dans la Politique;
Ah! ah! ah mais vraiment
C'est un homme bien surprenant!

III.

Il se dit un bon citoyen
Il se dit un bon citoyen!
Et ne recule devant rien
Et ne recule devant rien;
Et pour se monter au pinacle
Marcherait sur un tabernacle,
Ah! ah! ah oui vraiment,
C'est un homme bien surprenant!

IV.

Il est membre du Parlement
Il est membre du Parlement;
Si vous voulez savoir comment
Si vous voulez savoir comment;
Volontiers je vais vous le dire,
De dégout n'allez pas sourire;
Ah! ah! ah oui vraiment
C'est un homme bien surprenant!

V.

Se présentant comme candidat
Se presentant comme candidat;
Beaucoup de Rhum il acheta
Beaucoup de Rhum il acheta;
Si bien qu' ses amis dans la lutte,
D'hommes qu'ils étaient devinrent brutes!
Ah! ah! ah mais vraiment
C'est un homme bien surprenant.

VI.

Depuis ce temps le cher Docteur
Depuis ce temps le cher Docteur;
A vingt fois change de couleur
A vingt fois change de couleur;
Si bien que Garet son compère,
Voudrait le voir cent pieds sous terre!
Ah! ah! ah mais vraiment
C'est un homme bien surprenant!

VII

A la dernière invasion
A la dernière invasion,
Des feniens, pendant qu'nous étions
Des feniens, pendant qu'nous étions
Tous en masse sur la frontière
Il n'etait pas sous not' bannière,
Ah! ah! ah mais vraiment
C'est un homme bien surprenant.

VIII.

Lorsque d'Ottawa il revint
Lorsque d'Ottawa il revint,
Sans danger était le chemin
Sans danger était le chemin,
L'invasion était finie
Mais d'or sa bourse était fournie,
Ah! ah! ah oui vraiment
C'est un homme bien surprenant.

IX.

Ses amis désillusionnés
Ses amis desillusionnés;
S'aperçoivent qu'ils sont lézés
S'aperçoivent qu'ils sont lézés;
Que le Docteur est une saboche,
Mais qu'il n'oublie jamais sa poche;
Ah! ah! ah oui vraiment
C'est un homme bien surprenant.

X.

Aussi malhonnête que roux
Aussi malhonnête que roux;
Il se moque de leur courroux
Il se moque de leur courroux;
Malva dont la poche était vide,
Lui prête sa plume stupide;
Ah! ah! ah mais vraiment
C'est un homme bien surprenant.

XI.

Enfin, et pour tout terminer
Enfin, et pour tout terminer;
J'ai quelque chose à proposer
J'ai quelque chose à proposer;
Au risque de froisser la canaille
Qu'il s'ot' de là, ou qu'on l'empaille;
Ah! ah! ah car vraiment
Cet homme est par trop surprenant.

L. F.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le derangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

LES Bureaux du Député-Adjudant Général Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupes par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau —De 10 a. m. à 4 p. m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-General sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Député Adjudant-Général.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Société de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immédiatement. Autrement, des procédes legaux seront pris par le soussigné à qui toutes dettes doivent être payees.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Decembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secretaire Provincial.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir: vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour une egale quantite de ble. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais ete importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Novembre, 1871.

Cour Générale de Quartier.

La Cour Générale de quartier se tiendra au Palais de Justice, à Winnipeg, VENDREDI, le 17 Novembre courant 1871.

THOMAS BUNN,
Greffier de la Cour.

Winnipeg, 1er Novembre 1871.

SOUMISSIONS.

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern*. La travée consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extrémite sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travee depuis la ligne supérieure à la ligne inférieure, 20 pieds.

La construction devra être faite d'après les plans et devis, dont copies seront deposées au bureau susdit ainsiqu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montreal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaide, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'execution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 fevrier 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.

Winnipeg, 30 Oct. 1872.

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

[L.S.] VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

(Signé,)

ADAMS G. ARCHIBALD.

A tous ceux que les présentes peuvent concerner:

SALUT:

A nos très-aimés et fidèles membres élus pour servir dans l'Assemblee Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une assemblee de notre Assemblee Législative, qui devait se tenir et avoir lieu, en notre ville de Winnipeg, le vingt-huitième jour de Juin, et à chacun de vous,

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le 12ème jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous etiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses clauses et considerations et pour le plus grand aise et commodite de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être presents, au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre ville de Winnipeg, jeudi, le vingt-troisième jour du mois de novembre prochain, pour y prendre en considération l'etat et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos presentes lettres-patentes, et a icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Temoin notre fidèle et bien-aimé l'Honorable Adam George Archibald, Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Manitoba, membre de notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement à Silver Heights, ce 3ème jour de juillet, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze; de notre règne, la trente-quatrième.

Par Ordre,

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et André Naud.

2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f

Terres des Ecoles.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan écr. fut élu President et W. G. Fonseca écr. secrétaire.

Il fut resolu à l'unanimite que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carre autant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tiree de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi resolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblee.

(Signe), W. G. FONSECA,
3f. Secretaire.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.
(LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière emissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnnes qui desireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG,

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.
(LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le present notifiees de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection

ALEXANDRE BEGG,
Secrétaire.

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 Septembre 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est decidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

JAMBONS!
ÉPAULES!
LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantite de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au debarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement reduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.
"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de	3,000,000
Depose entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Dejà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871, j-n-o.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur, à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Bureau des terres du Canada.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il desire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-p-s.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,
HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg Juin 1871.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON
CHEZ
JAMES H. ASHDOWN
AU
MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,
BOUILLOIRES DE CUIVRE,
Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.
Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$28.50	En argent américain.
Seconde classe.......	25.00	
Fret par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualite.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe superieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacifer,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Medecines brevetees,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

RESERVE DES METIS.

1o. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière a Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman. Winnipeg, marchands de vêtements confectionnes, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les preparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.